

Service Intérieur
Maison centrale d'Instruction

Nom: Gualtero, michel, unubanda, coll. Likhobo
Origine: Kalembe inf. de l'Etat de Congo de l'Est
Affaire: Territoire de Pange

Profession:
S. du R. E. :
S. du R. M. P. 2224 / Aub
S. Sactyl.

Entrée le 2.9.40
Sortie le 2.9.40
Boudan le 3.9.40

by de
Sortie le 9.9.40

rapatrié
Expulsi
Deceide

A. S. F. I. pays le 7.9.40 quitte 403

[Handwritten signature]



REQUISITION
à fin
d'emprisonnement

R.M.P./2224/Ruhengeri

TRIBUNAL de Police de Ruhengeri

Reg. du M. P. N°

Registre du rôle N°

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du 11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Ruhengeri

de recevoir et emprisonner le nommé HULIRO, muhutu des ababanda, résidant à la colline Kintobo, S/Chef KALEMERA, Province du Buhoma, Chef LWABULINDI

condamné par jugement du Tribunal de Police de Ruhengeri

en date du 3 septembre 1940 193 devenu irrévocable le
à SEPT jours de S P. et 40 frs d'amende ou 5 jours de S.P.S., à 19³ frs
de frais ou 4 jours de C.P.C.
du chef d e s'être soustrait volontairement au paiement de l'I.S. 1940

Ruhengeri, le 3 septembre 1940.

L'Officier du Ministère Public,
WILLEMS

